

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

« Langues et cultures de l'antiquité »

- Session 2019 -

1) Les membres du jury

M. Gilles CERDAN : Professeur agrégé de lettres classiques au lycée Paul Gauguin

M. Gaëtan LE LU : IA-IPR de lettres de Polynésie française

2) Le cadre de l'épreuve

Conformément à la volonté ministérielle issue d'une préconisation du rapport Charvet, une certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité est désormais ouverte aux professeurs certifiés et agrégés ainsi qu'aux maîtres contractuels des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Les enseignants contractuels du second degré de l'enseignement public peuvent également faire acte de candidature sous réserve de satisfaire aux conditions énoncées dans la note de service n°2018-041 du 19 mars 2018, publiée au Bulletin officiel n°12 du 22 mars 2018, qui fixe le cadrage de cette certification complémentaire.

Selon les termes définis par les articles 4 et 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 régissant l'ensemble des certifications complémentaires, l'examen est une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, structurée comme suit :

- **un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle ;
- **un entretien avec le jury de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre.

3) Les remarques du jury

3.1) Le dossier de candidature

Cette année, le jury a reçu comme l'an passé un seul dossier de candidature, émanant d'un professeur certifié de lettres modernes. Le dossier transmis, largement appuyé sur quelques expériences d'enseignement du latin, là où un professeur de LCA faisait défaut, ne manquait pas d'intérêt sur le plan pédagogique. Les documents ont retenu l'attention du jury.

L'épreuve elle-même : Le 5 avril 2019

3.2) L'exposé du candidat

Le candidat a principalement repris des points du dossier, sans apporter d'éléments significatifs qui auraient pu éclairer le jury, notamment sur ses compétences scientifiques.

3.3) L'entretien

Le jury a fait en sorte de passer en revue plusieurs enjeux de l'enseignement des LCA et des compétences minimales attendues d'un enseignant.

Ainsi, sur le plan des connaissances, il a été demandé :

- une traduction de vers célèbres des *Bucoliques* de Virgile (*Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi...*)
- la scansion du premier vers (Un hexamètre dactylique) ;
- un test grammatical à partir d'exemples-types à traduire et à expliquer, tous très brefs ;
- un point d'histoire romaine, autour du second triumvirat ;
- la mention de quatre auteurs du siècle d'Auguste et d'une au moins de leurs œuvres.

Sur les plans didactique et pédagogique :

- quelques précisions sur les nouveaux programmes en vigueur au cycle 4, notamment pour l'approche par compétences ;
- quelques idées de mise en œuvre pour des activités données.

Sur un plan plus général :

- l'authenticité du lien du candidat avec les langues et cultures de l'Antiquité ;
- la nature exacte de sa motivation pour enseigner la discipline.

Le candidat avait conservé de ses études quelques souvenirs approximatifs en langue et en histoire. Il s'est montré nettement en-deçà des attentes raisonnables du jury dans tous les autres domaines qui ont fait l'objet de son évaluation, notamment sur les cas grammaticaux classiques, en traduction et dans les domaines littéraire et culturel. À condition d'une véritable mise à jour de ses connaissances de base, le candidat aurait sans doute pu être performant, ses idées pédagogiques étant par ailleurs plutôt séduisantes.

4) Les résultats :

Le jury a donné la note de 08 sur 20 au seul candidat de la session, ne l'estimant apte à être certifié dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.

Fait à Papeete, le lundi 3 juin 2019

Le président du jury



Gaëtan LE LU